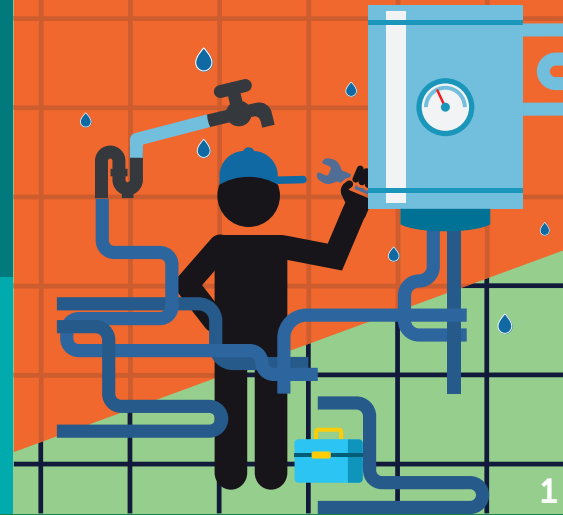


Prévention amiante



PLOMBIERS - CHAUFFAGISTES

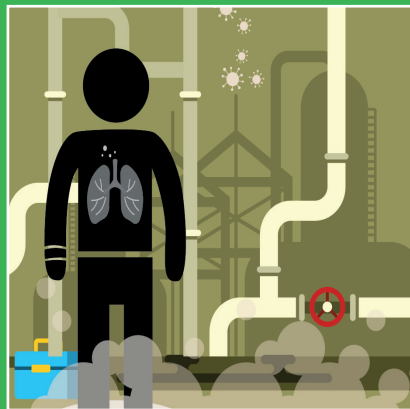


1

1
Votre métier vous expose
aux risques d'inhalation
de fibres d'amiante

Où y a-t-il de l'amiante ?

Si j'ai un doute sur la
présence d'amiante,
que faire ?



2



3

Dans les bâtiments construits avant le
1er juillet 1997 ou dans les anciennes
machines et installations industrielles...



4

Appellez le responsable
des travaux

Si vous n'avez pas suivi de
formation «Amiante»,
n'y touchez pas !

Si vous êtes formé,
appliquez les principes
de prévention

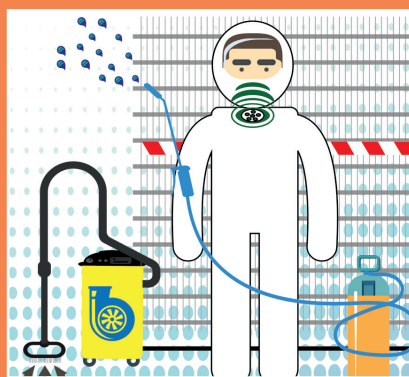
N'oubliez pas
de vous décontaminer
et de traiter les déchets



Attestation
de compétences

5

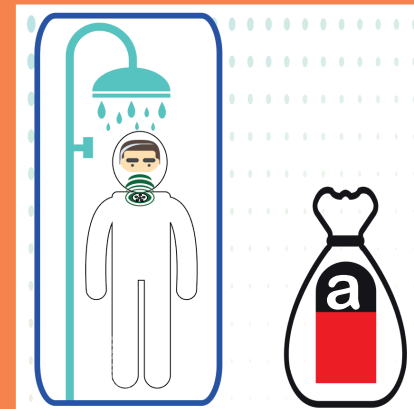
Protégez-vous



6

Limitez
l'empoussièremnt

Protégez
l'environnement



7